



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 74711

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des psychomotriciens. Reconnus comme auxiliaires médicaux à part entière, dont les compétences déterminées par décret de 1974, n'ont cessé depuis lors, de s'étendre à tous les âges et à tous les types de pathologie, les psychomotriciens considèrent que leur niveau d'expertise exigerait une formation dispensée sur cinq ans au lieu de trois, assortie du grade de master. La prise en charge globalisante des patients suppose à la fois une connaissance approfondie des mécanismes sensoriels et moteurs des patients et des techniques de dépistage, diagnostic, prévention et rééducation. Or une telle pluridisciplinarité ne s'accommode plus d'une formation bac + 3. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement est prêt à satisfaire à cette revendication exprimée à plusieurs reprises par les instances représentatives de la profession.

Texte de la réponse

De nombreuses professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation. Les besoins de santé publique ont conduit à faire évoluer les compétences professionnelles des psychomotriciens. Le référentiel de compétences qui a été élaboré par les professionnels en lien avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes constitue une première étape dans la rénovation de la formation des psychomotriciens. Il revient au ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, tutelle de cette profession et en charge du travail sur les référentiels métiers et compétences, de solliciter, s'il l'estime nécessaire, les services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche lorsque la réflexion sur le contenu de la formation des psychomotriciens sera abordée.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74711

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1282

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7938